

Convocation faite le 16 janvier 2019

### **Séance du 24 janvier 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, CORMIER Catherine, BODIER Robert, ROGER Steve, HOGRET Yoann.

Excusés : JANITOR Angelina, MOREAU Brigitte, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Monsieur Robert BODIER est élu secrétaire de séance.

### **Tarifs communaux : Salle de la Métairie – N° 2019/01**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018 fixant les tarifs de location de la salle de la Métairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

<b>Utilisation</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Habitants de la commune</b>
<b>Toute la journée, jusqu'à 2 h</b>	120.00 €	72.00 €
<b>Jusqu'à 19 h</b>	86.00 €	50.00 €
<b>De 19 h à 2 h</b>	96.00 €	57.00 €
<b>Week-end</b>	180.00 €	107.00 €
<b>Réveillon St Sylvestre</b>	192.00 €	113.00 €
<b>Vin d'honneur</b>	-----	35.00 €

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 50 % du montant de la location est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €.

### **Tarifs communaux : Salle des Loisirs – N° 2019/02**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	292.00 €	175.00 €
Jusqu'à 19 h	156.00 €	95.00 €
De 19 h à 2 h	180.00 €	106.00 €
Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 2 h	405.00 €	242.00 €
Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 19 h	517.00 €	311.00 €
Réveillon St Sylvestre	449.00 €	266.00 €
Vaisselle (le couvert)	0.56 €	0.36 €

(1) Réduction de 40 %

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

### **Tarifs : Chapiteaux – N° 2019/03**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018 fixant les tarifs de location des chapiteaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
1 chapiteau	70.00 €	43.00 €
2 chapiteaux	117.00 €	70.00 €
Chauffage	36.00 €	36.00 €
Parasol chauffant (l'unité)	17.00 €	17.00 €

Le conseil municipal précise que le chauffage fioul est loué avec le plein du réservoir et que la quantité de carburant consommée sera facturée à l'utilisateur.

Il est rappelé que l'utilisation des chapiteaux par les particuliers est liée à la location de la salle des loisirs ou de la salle de la Métairie.

### **Installations à l'étang communal**

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant les conditions de location des installations à l'étang communal,

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs soit :

➤ Location de l'abri, des WC avec l'électricité et l'eau..... 15.00 € la journée

Ces locations sont réservées aux habitants de la commune et ne pourront aller au-delà de 19 heures.

### **Concession dans le cimetière – N° 2019/04**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Concession trentenaire de terrain de 2 m2..... 40.00 €
- Concession trentenaire de terrain de 3 m2..... 68.00 €
- Concession trentenaire columbarium..... 151.00 €

### **Droit de place 2019**

Le tarif est maintenu à 20 € par an pour les établissements de débits de boisson occupant le domaine public à usage commercial.

### **Jardins communaux**

Vu la délibération en date du 23 juin 2016 fixant la location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 25.00 € par an,

Le conseil municipal décide de maintenir ce tarif pour l'année 2019.

### **Engagement des dépenses d'investissement Budget commune – N° 2019/05**

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à liquider, mandater avant le vote du budget 2019 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 165 086.94 € les crédits ouverts en 2018 étant de 660 347.76 €.

Les crédits sont affectés comme suit :

➤ 2132 Immeuble de rapport.....	65 086.94 €
➤ Frais d'études.....	15 000.00 €
➤ 2128 Agencement, aménagement.....	10 000.00 €
➤ 2135-20 Installations générales, .....	10 000.00 €
➤ 215698-35 Autre matériel, outillage.....	15 000.00 €
➤ 2138-20 Autres constructions.....	15 000.00 €
➤ 2184-20 Mobilier.....	10 000.00 €
➤ 2188-35 Autres immos corporelles.....	10 000.00 €
➤ 2315-51 Voirie.....	15 000.00 €

## **Droit de préemption urbain – N° 2019/06**

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente de la parcelle cadastrée section ZI n° 122 (6, Route de la Crue),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la dite parcelle.

## **Schéma vélo départemental – N° 2019/07**

Le vélo tourisme est en plein essor depuis plusieurs années. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles attentes en termes d'itinéraires, d'équipements et de services. C'est pourquoi, Mayenne Tourisme et le Conseil Départemental proposent un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional. En l'état, les itinéraires sont éligibles au schéma régional et ne nécessitent pas d'aménagements complémentaires. Ils intègrent les préconisations faites par le service Environnement- Voirie de la CCPC.

Les tracés concernant la commune sont la voie verte et la VC n° 4 (La Rivière) et une partie de la VC 202 (La Basse Rivière).

Après délibération, le conseil municipal valide les tracés établis par Mayenne Tourisme et le conseil départemental dans le cadre du schéma vélo départemental (plan ci-joint).

## **Devis**

- Feu d'artifice : Monsieur le maire rappelle que le feu d'artifice sera tiré à l'occasion des Rencontres des St Saturnin le samedi 1<sup>er</sup> juin. Le montant pour le tir du feu non sonorisé est de 2000.00 € comme l'andernier. Le conseil municipal donne son accord.
- Des devis ont été demandés à Maison Point Vert, Bricomarché et Gédimat pour la fourniture d'un parquet dans le logement A1. La pose se fera par les agents communaux. Le montant des devis varient entre 853.55 et 889.42 €. Le conseil municipal retient le devis Gédimat pour un montant de 889.42 € TTC.
- Terrain multisports : Un devis a été demandé à l'entreprise DESERT METAL-AGRI pour rénover l'ensemble du terrain multisports (fourniture de cadres). Le montant total est de 4 270.00 € HT. La pose de ces cadres et des lattes sera faite par les agents communaux. Monsieur le Maire propose de réaliser l'opération en deux temps. Le conseil municipal souhaite consulter Agorespace, société qui a fourni et installé le terrain multisports.

## **Logements de la Métairie**

### **Lot 09 Electricité – Plomberie – Chauffage – Ventilation – VMC**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une plus-value de 1 333.00 € HT dû à la pose de différentiels et de prises supplémentaires sur l'ensemble des logements. Les éviers des logements du RDC et un WC seront également remplacés pour un montant HT de 916.67 €.

### **Lot 07 Peinture**

Monsieur le maire informe le conseil d'une plus-value de 6 917.57 € HT, les logements seront entièrement repeints ce qui n'était pas prévu au cahier des charges.

Le conseil municipal donne son accord pour les avenants 1 au lot n° 9 et n°7.

## **Divers**

- Réunion avec M. Lemarié vendredi 1<sup>er</sup> février pour avancer sur le projet de reconstruction de la salle de la Métairie
  
- Le conseil est informé des préparatifs en cours ainsi que du programme des 18<sup>ème</sup> Rencontres des St Saturnin de France et d'Espagne qui auront lieu chez nous les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019.
  
- Date de la prochaine réunion : 28 février 2019 à 20 h 30